

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DFPE 81 Subventions (2.354.126 euros), avenants et convention à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 27 décembre 2016 et le 21 mars 2017 par l'association Croix Rouge Française et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) (14e) et l'autorise à signer des avenants et convention pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 22 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 31 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 6 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 30 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 25 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions et une convention, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) ayant son siège social 98, rue Didot (14e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 528.332 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa crèche collective « Saint-Pierre du gros caillou » située 182, rue de Grenelle - (7e) - (N° Tiers Simpa : 18099 - N° Dossier : 2018-02642).

Article 3 : Une subvention de 280.789 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa crèche collective « Gabriel de Mun » située 41, rue Lucien Sampaix (10e) (N° Tiers Simpa : 18099 - N° Dossier : 2018-02639).

Article 4 : Une subvention de 246.955 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa crèche collective « Butte aux cailles » située 42, rue Vandrezanne (13e) (N° Tiers Simpa : 18099 - N° Dossier : 2018-02640).

Article 5 : Une subvention de 250.008 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa crèche collective « Petit Fénelon » située 5/7, rue Guilleminot (14e) (N° Tiers Simpa : 18099 – N° Dossier : 2018-02643).

Article 6 : Une subvention de 102.339 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa halte-garderie « Parnassium » située 20, rue Labrouste (15e) (N° Tiers Simpa : 18099 – N° Dossier : 2018-02641).

Article 7 : Une subvention de 659.350 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa crèche multi-accueil « Yvart » située 14-16, rue Yvart (15e) (N° Tiers Simpa : 18099 – N° Dossier : 2018-07504).

Article 8 : Une subvention de 258.287 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa crèche collective « Marie Ernest May » située 54, cité des fleurs (17e) (N° Tiers Simpa : 18099 – N° Dossier : 2018-02645).

Article 9 : Une subvention de 28.066 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa crèche collective « CNAVTS » située 12/14, rue de Joinville (19e) (N° Tiers Simpa : 20515 – N° Dossier : 2018-02644).

Article 10 : Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO